

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 13 AVRIL 2017**

| | | |
|---------------------------|----|--|
| Conseillers en exercice : | 81 | |
| Présents : | 58 | L'an deux mille dix-sept, le treize avril, à dix-neuf heures, le |
| Absents(s)représenté(s) : | 2 | Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire à la salle |
| Absent(s) excusé(s) : | 13 | des conférences du village d'entreprises à Saint-Flour, après |
| Pouvoirs : | 10 | convocation légale sous la Présidence de Monsieur Pierre |
| Votants : | 68 | JARLIER. |

Présents

Daniel MIRAL, Jean-Louis CHADEFaux, Louis RAYNAL, Louis MANHÈS, Bernadette RESCHE, René MOLINES, René BRANDELY, Albert HUGON, Joseph BOUDOU, Guy MICHAUD, Pierre CHASSANG, Bernard COUDY, Richard BONAL, André JUGIEU, Martine CHAZARIN, Robert BOUDON, Joël BRUN, Gérard BONIFACIE, Michel AMARGER, Jean-Paul RESCHE, Céline CHARRIAUD, Bernard MAURY, Thierry ANGLADE, Joël LABORIE, Annie ANDRIEUX, Louis GALTIER, René PÉLISSIER, Philippe ÉCHALIER, Aline HUGONNET, Gérard DELPY, Pierre JARLIER, Michel SEYT, Sylvie CHADEL, Philippe DELORT, Marguerite TARRISSON, Mireille VICARD, Marie-Pierre DEVAUX, Claudette BRUGEROLLE, Hervé CARTAYRADE, Christiane MEYRONEINC, Jean-Jacques MONLOUBOU, Jean-Paul BLANQUET, Bernadette ANTONY, Véronique TALON, Sophie BENEZIT, Bernard REMISE, Olivier REVERSAT, Bernard CHAMBARON, Gilbert CHEVALIER, Éric GOMESSE, Nadine DUFOUR, Marie-Claire TOURETTE, Bruno PARAN, Jean-Claude CHASTANG, Gérard MOULIADE, Christophe VIDAL, Jean-Marc BOUDOU, Yolande CHASSANG.

Titulaires absents et excusés

Michel ROUFFIAC, André ANGELVY, Patricia ROCHÈS, Christian GENDRE, Sylvie PORTAL, Louis PECHAUD, Jean-Marie MÉZANGE, Jean-Pierre ESTAMPE, Pierre SEGUIS, Jean-Pierre BERTHET, Jean-Luc FAURE, Nicolas CUSSAC, Jean-Victor PÉCOUL.

Pouvoirs

Pascal POUDEVIGNE donne pouvoir à Louis RAYNAL
Louis NAVECH donne pouvoir à René MOLINES
Jeanine RICHARD donne pouvoir à Céline CHARRIAUD
Vital GENDRE donne pouvoir à Bernard REMISE
Martine GUIBERT donne pouvoir à Pierre JARLIER
Erick CHASTANG donne pouvoir à Philippe DELORT
Hélène FLORIS GRECO donne pouvoir à Mireille VICARD
Jonathan LAROUSSINIE donne pouvoir à Michel SEYT
Laurent JULIEN donne pouvoir à Gérard MOULIADE
Joël LAGLOIRE donne pouvoir à Martine CHAZARIN

Madame Véronique TALON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 19h10.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et les débats,

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MARS 2017

✚ **ADOpte** le compte-rendu de la séance du Conseil Communautaire du jeudi 30 mars 2017.
POUR : 68 VOIX

Monsieur Bernard REMISE précise que les 4 abstentions (Bernard REMISE, Vital GENDRE, André JUGIEU et Robert BOUDON) lors du vote des orientations budgétaires du conseil communautaire en date du 30 mars 2017 sont des abstentions de circonstance, en raison du recours déposé auprès de la juridiction administrative dans le cadre du redécoupage territorial, et non un vote contre les projets inscrits dans les orientations budgétaires.

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

ADOPTE le budget général 2017 ;

POUR : 65 VOIX

ABSTENTIONS DE CIRCONSTANCE : 3 (Bernard REMISE, Vital GENDRE et André JUGIEU)

Monsieur Bernard REMISE précise qu'il s'agit d'abstentions de circonstance, en raison du recours déposé par les communes de Saint-Rémy-de-Chaudes-Aigues, La Trinitat et Saint-Urcize, contre le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal et l'Arrêté Préfectoral portant fusion. Il ne s'agit en aucun cas d'une abstention d'opportunité liée au budget primitif 2017.

ADOPTE les budgets annexes 2017 ci-dessous :

Budget annexe : « Zone d'activités de Belvezet »

POUR : 68 VOIX

Budget annexe: « Zone d'activité du Rozier Coren »

POUR : 68 VOIX

Budget annexe: « Zone d'activité de Luc d'Ussel »

POUR : 68 VOIX

Budget annexe : « Zone d'activités de Volzac »

POUR : 68 VOIX

Budget annexe : « Parc d'Activités du Rouchard »

POUR : 68 VOIX

Budget annexe : « Collecte des ordures ménagères »

POUR : 68 VOIX

Budget annexe : « Déchetteries »

POUR : 68 VOIX

Budget annexe : « Pôle territorial de santé »

POUR : 68 VOIX

Budget annexe : « Cabinet médical de Valuejols »

POUR : 68 VOIX

Budget annexe : « Centre Aqualudique »

POUR : 68 VOIX

Budget annexe : « Atelier relais Nidatec »

POUR : 68 VOIX

Budget annexe : « Atelier relais la Planézard Ardélis »

POUR : 68 VOIX

Budget annexe : « Atelier relais Vulcacuir »

POUR : 68 VOIX

Budget annexe : « Superette de Pierrefort »

POUR : 68 VOIX

Budget annexe : « Atelier relais boulangerie Pierrefort »

POUR : 68 VOIX

Budget annexe : « Atelier relais atelier de découpe de Pierrefort »

POUR : 68 VOIX

Budget annexe : « Atelier de Transformation agroalimentaire de Camiols »

POUR : 68 VOIX

Budget annexe : « Atelier relais abattoir de Pierrefort »

POUR : 68 VOIX

Budget annexe: « Multiple rural de Faverolles »

POUR : 68 VOIX

Budget annexe: « Multiple rural de Loubaresse »

POUR : 68 VOIX

Budget annexe : « Forage des eaux de Coltines »

POUR : 68 VOIX

Budget annexe: « Domaine nordique »

POUR : 68 VOIX

Budget annexe de l'Ecomusée de Margeride

POUR : 68 VOIX

Budget annexe « Enseignement / diffusion artistique »

POUR : 68 VOIX

Régie SPANC/ANC traitement des boues

POUR : 68 VOIX

Régie de distribution de chaleur

POUR : 68 VOIX

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017

- ✚ **VOTE** les taux de fiscalité additionnelle tels que présentés ci-dessous, correspondants aux taux moyens pondérés de chaque taxe des EPCI préexistants :

| | Taxe d'habitation | Foncier bâti | Foncier non bâti |
|-----------|-------------------|--------------|------------------|
| Taux 2017 | 12.33 % | 2.44 % | 8.78 % |

- ✚ **LISSE** les taux de foncier bâti, non bâti et de taxe d'habitation sur une durée de 12 ans ;
- ✚ **VOTE** le taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) de 32.17 % correspondants au taux moyen pondéré de la taxe des EPCI préexistants ;
- ✚ **LISSE** les taux de Cotisation Foncière des Entreprises sur une durée de 12 ans ;
- ✚ **VOTE** les taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères précisés ci-dessous générant les produits suivants :

| Territoire | Taux | Produit |
|---|--------|-------------|
| Communes issues de l'ex communauté de communes du Pays de Saint-Flour | 10,80% | 1 273 424 € |
| Communes issues de l'ex communauté de communes de Margeride Truyère | 13,73% | 255 399 € |
| Communes issues de l'ex communauté de communes de Planèze | 13,24% | 250 855 € |
| Communes issues de l'ex communauté de communes du pays de Pierrefort Neuvéglise | 12% | 360 257 € |
| Communes issues de l'ex communauté de communes du pays de Caldauguès Aubrac | 11.50% | 222 471 € |

POUR : 68 VOIX

CONCOURS DU RECEVEUR - ATTRIBUTION D'INDEMNITES

- ✚ **DEMANDE** le concours du comptable public pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable ;
- ✚ **DECIDE** d'accorder, comme précédemment, l'indemnité de conseil à 100 % selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, à Monsieur Fabrice PRUNIER, Comptable Public, à compter du 1^{er} janvier 2017 jusqu'à la cessation de ses fonctions à la Trésorerie de Saint-Flour ;
- ✚ **DECIDE** de lui accorder également chaque année l'indemnité de confection des documents budgétaires selon le barème en vigueur.

POUR : 68 VOIX

SYNDICAT MIXTE DE DEVELOPPEMENT DE L'EST CANTALIEN - MODIFICATION STATUTAIRE

- ✚ **APPROUVE** le retrait de la compétence à la carte 2.1 « Création et portage de l'Office de tourisme intercommunautaire » de la compétence promotion du tourisme au SMDTEC ;
- ✚ **CONSTATE ET APPROUVE** l'absence de répartition d'actif pour l'exercice de la compétence à la carte 2.1 « Création et portage de l'Office de tourisme intercommunautaire » ;
- ✚ **APPROUVE** les nouveaux statuts du SMDTEC consécutifs à ce retrait tels qu'annexés à la délibération comprenant la transformation du syndicat mixte à la carte en syndicat mixte dans le cadre de l'exercice de la seule compétence promotion du tourisme pour la « conduite d'études en vue de la création de projets touristiques d'intérêt intercommunautaire » ;
- ✚ **DONNE** pouvoir au Président aux fins de notifier la délibération au Syndicat mixte en vue de sa consultation sur la demande de retrait et la détermination du coût des dépenses de la compétence promotion du tourisme à restituer.

POUR : 68 VOIX

CONTRAT DE RURALITE 2017-2020 - CONVENTION FINANCIERE 2017

- ✚ **APPROUVE** la convention financière 2017 du Contrat de Ruralité attribuant une enveloppe de 514 000 € destinée au financement des projets inscrits totalisant un montant global de 3 066 421€ ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention financière du Contrat de Ruralité pour l'année 2017 et toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

POUR : 68 VOIX

OPERATION COLLECTIVE AU TITRE DU FISAC - APPROBATION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE

- ✚ **APPROUVE** le projet de convention pour la mise en œuvre de l'opération collective FISAC à intervenir entre l'Etat et les différents partenaires ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention.

POUR : 68 VOIX

MISE EN OEUVRE D'UN DISPOSITIF D'AIDES ECONOMIQUES - APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC LA REGION AUVERGNE – RHONE – ALPES

- ✚ **SOLLICITE** auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes la signature d'une convention pour la mise en œuvre des aides économiques dans le cadre de la loi NOTRe, l'autorisant à attribuer des aides directes au bénéfice du développement et de la modernisation des TPE-PME, pour favoriser le maintien et le développement des activités artisanales, commerciales et de services à la personne mises en œuvre localement, afin de répondre aux besoins des personnes présentes sur le territoire de la communauté de communes ;
- ✚ **APPROUVE** le projet de convention à intervenir entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Saint-Flour Communauté pour la mise en œuvre des aides économiques pour la période 2017- 2021 ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention.

POUR : 68 VOIX

OPAH AMI « CENTRE BOURG » - OPERATION DE REVITALISATION DU CENTRE BOURG ET DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - MISSION DE SUIVI ANIMATION : CHOIX DU PRESTATAIRE

- ✚ **RETIENT** l'offre du groupement de bureaux d'études SOLIHA Cantal, situé 9 avenue Aristide Briand, 15000 Aurillac / UBAK, situé 2 rue Raffinerie, 34 000 Montpelier / L'ATELIER DES VILLES, situé 20 place de la République, 13 200 Arles, pour un montant de 85 992 € pour assurer la mission de suivi-animation de l'opération de revitalisation du Centre bourg et de développement du territoire, dénommée « OPAH AMI Centre Bourg » ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces constitutives du marché avec le groupement de bureaux d'études désigné.

POUR : 68 VOIX

PARC D'ACTIVITES DU ROZIER COREN - MODIFICATION DU PERMIS D'AMENAGER

- ✚ **APPROUVE** la demande de modification du permis d'aménager de la Zone d'Activités de Rozier Coren n° PA 015 055 15 S 0001 en date du 10 avril 2015 ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à déposer la demande de modification dudit permis d'aménager et à signer tous documents utiles à l'aboutissement de cette démarche.

POUR : 68 VOIX

INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME - SERVICE COMMUN MUTUALISÉ - ADOPTION DES CONVENTIONS AVEC LA COMMUNE DE NEUVEGLISE-SUR-TRUYERE

- ✚ **ORGANISE** l'instruction des autorisations d'urbanisme pour la commune de Neuvéglise-Sur-Truyère dans le cadre du service commun mutualisé de la Communauté de communes du pays de Saint-Flour Margeride, à compter du 1^{er} janvier 2017 ;
- ✚ **ADOpte** le projet de convention avec ladite commune ;
- ✚ **DECIDE** d'imputer chaque année le remboursement des frais engagés par ce service commun sur les attributions de compensation des communes concernées par le service de l'application du droit des sols (ADS) ;
- ✚ **ADOpte** le projet de convention fixant les modalités d'organisation de l'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol à intervenir entre le service commun et lesdites communes ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer lesdites conventions.

POUR : 68 VOIX

PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE TALIZAT - POURSUITE DE PROCEDURE DE REVISION GENERALE

- ✚ **ACHEVE** la procédure de révision du P.L.U. de la commune de Talizat ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à exécuter la délibération et à signer toutes pièces à cet effet.

POUR : 68 VOIX

PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE TALIZAT - ARRET DU PROJET DE REVISION GENERALE - BILAN DE LA CONCERTATION

- ✚ **TIRE** le bilan de la concertation en approuvant l'analyse des observations recueillies et présentées par Monsieur le maire ;
- ✚ **ARRETE** le projet de PLU de la commune de Talizat ;
- ✚ **SOUmet** pour avis le projet de PLU aux personnes publiques associées définies aux articles L132-7 et L132-9 du code de l'urbanisme, ainsi que conformément à l'article R153-17 aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultés sur ce projet ;
- ✚ **ORGANISE** une enquête publique conformément à l'article L.153-19 du code de l'urbanisme.

POUR : 68 VOIX

PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES - APPROBATION DE LA REVISION ALLEE N°1

- ✚ **APPROUVE** le projet de « révision allégée n°1 » du P.L.U. de la commune de Saint-Georges.

POUR : 68 VOIX

CONTRAT TERRITORIAL DES AFFLUENTS RIVE DROITE DE LA TRUYERE CANTALIENNE - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL 2017

✚ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel 2017 de l'élaboration du contrat territorial des affluents rive droite de la Truyère cantalienne, tel que détaillé ci-dessous :

| DEPENSES PREVISIONNELLES 2017 | | RECETTES PREVISIONNELLES 2017 | |
|---|--------------------|-------------------------------|--------------------|
| Frais de personnel | 71 552,88 € | FEDER | 25 395,43€ |
| Frais de structures | 4 350,00 € | Agence de l'Eau ADOUR GARONNE | 37 344,01 € |
| Frais de communication | 1 500,00 € | | |
| Frais de déplacement et entretien du véhicule | 6 000,00 € | Autofinancement | 20 663,44 € |
| TOTAL TTC | 83 402,88 € | TOTAL TTC | 83 402,88 € |

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions publiques auprès des financeurs ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 68 VOIX

CONTRAT TERRITORIAL DES AFFLUENTS DE LA TRUYERE CANTALIENNE : MISE EN ŒUVRE D'UN RESEAU DE SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES

✚ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel pour la mise en œuvre du réseau de suivi de la qualité des eaux superficielles sur le territoire du contrat territorial des affluents de la Truyère cantalienne tel que détaillé ci-dessous :

| DEPENSES PREVISIONNELLES 2017 - 2018 | | RECETTES PREVISIONNELLES 2017 - 2018 | |
|--------------------------------------|---------------------|--------------------------------------|---------------------|
| Frais de prestation de service | 38 468, 96 € | FEDER | 23 081, 38€ |
| | | Agence de l'eau Adour Garonne | 15 387, 58 € |
| TOTAL TTC | 38 468, 96 € | TOTAL TTC | 38 468, 96 € |

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions publiques auprès des financeurs ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 68 VOIX

RETABLISSEMENT DE LA CONTINUTE ECOLOGIQUE DU COURS DE L'ANDER - MISE EN ŒUVRE D'UNE ETUDE DE FAISABILITE

✚ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel pour la mise en œuvre d'une étude de faisabilité sur le rétablissement de la continuité écologique de l'Ander, tel que présenté ci-dessous :

| DEPENSES PREVISIONNELLES 2017 - 2018 | | RECETTES PREVISIONNELLES 2017 - 2018 | |
|--------------------------------------|----------------------|--------------------------------------|----------------------|
| Frais de prestation de service | 125 000, 00 € | FEDER | 75 000, 00 € |
| | | Agence de l'eau Adour Garonne | 50 000, 00 € |
| TOTAL TTC | 125 000, 00 € | TOTAL TTC | 125 000, 00 € |

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions publiques auprès des financeurs ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 68 VOIX

CHEMIN D'ART – EDITION 2018 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC AU TITRE DES AIDES AU FONCTIONNEMENT 2017

✚ **APPROUVE** le budget prévisionnel 2017 de la 4^{ème} édition de la biennale d'art contemporain Chemin d'Art s'élevant à 22 500 euros ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter la demande de financement auprès de l'Etat (DRAC Auvergne-Rhône-Alpes) à hauteur de 7 500 euros.

POUR : 68 VOIX

CONSERVATOIRE - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

- ✚ **VERSE** une subvention exceptionnelle d'un montant de 77 791.20 € au budget annexe « Enseignement et diffusion artistique », correspondant au solde des résultats de fonctionnement et d'investissement constatés au compte administratif 2016 de la régie du CEDA ;
- ✚ **DIT** que les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017 ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces et documents nécessaires à ces mouvements comptables.

POUR : 68 VOIX

ECOMUSEE DE MARGERIDE - CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT D'ACCUEIL ET DE MÉDIATION CULTURELLE : DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION (CUI) ET D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE)

- ✚ **CRÉE** un poste dans le cadre du dispositif « Contrat d'Accompagnement à l'Emploi » au sein de l'Ecomusée de Margeride ;
- ✚ **ENGAGE** les démarches nécessaires pour ce recrutement en collaboration avec les services de Pôle Emploi et la Mission Locale des Hautes Terres ;
- ✚ **RECRUTE**, dans les conditions fixées par les textes, un agent en CAE-CUI ;
- ✚ **RÉDIGE et SIGNE** l'ensemble des documents afférents à ces embauches (contrats de travail, conventions et éventuels avenants).

POUR : 68 VOIX

PROJET DE MAISON DES SERVICES DE LA MARGERIDE - ACQUISITION IMMOBILIERE AUPRES DE LA COMMUNE DE RUYNES-EN-MARGERIDE

- ✚ **APPROUVE** l'acquisition auprès de la commune de Ruynes-en-Margeride de la partie centrale du bien immobilier (3 travées), conformément au plan annexé à la délibération, pour un montant de 91 100 € HT, hors frais de notaire ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 68 VOIX

MAISON DES SERVICES AU PUBLIC DE PIERREFORT - APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL ET DU PLAN DE FINANCEMENT

- ✚ **APPROUVE** le budget prévisionnel de fonctionnement 2017 et le plan de financement prévisionnel 2017 de fonctionnement de la Maison des Services Au Public de Pierrefort, tels que détaillés en annexe à la délibération ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès de l'Etat (F.N.A.D.T. et F.I.O.) pour le fonctionnement de la Maison des services ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette démarche.

POUR : 68 VOIX

MAISON DES SERVICES AU PUBLIC DE CHAUDES-AIGUES - APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL ET DU PLAN DE FINANCEMENT 2017

- ✚ **APPROUVE** le budget prévisionnel de fonctionnement 2017 et le plan de financement prévisionnel 2017 de fonctionnement de la Maison des Services Au Public de Chaudes-Aigues, tels que détaillés en annexe à la délibération ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès de l'Etat (F.N.A.D.T. et F.I.O.) pour le fonctionnement de la Maison des services ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette démarche.

POUR : 68 VOIX

RELAIS PETITE ENFANCE (R.P.E.) ET ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (A.L.S.H.) « LES PETITS CALDAGUES » DE CHAUDES-AIGUES - BUDGETS PREVISIONNELS 2017 ET AVENANT A LA CONVENTION AVEC L'A.D.M.R. DE CHAUDES-AIGUES

- ✚ **APPROUVE** les budgets prévisionnels de fonctionnement 2017 du Relais Petite Enfance (R.P.E.) et de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) de Chaudes-Aigues, pour l'année 2017 ;
- ✚ **APPROUVE** l'avenant à la convention avec l'A.D.M.R. de Chaudes-Aigues « Les petits Caldaguès » ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant.

POUR : 67 VOIX

NE PARTICIPE PAS AU VOTE : 1 (Monsieur René BRANDELY)

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (A.L.S.H.) DE PIERREFORT - BUDGET PREVISIONNEL 2017 ET AVENANT A LA CONVENTION AVEC FAMILLES RURALES DE PIERREFORT

- ✚ **APPROUVE** le budget prévisionnel de fonctionnement 2017 de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) de Pierrefort, pour l'année 2017, d'un montant de 12.390,00€ ;
- ✚ **APPROUVE** le projet d'avenant à la convention avec Familles rurales de Pierrefort ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant.

POUR : 68 VOIX

A.L.S.H. PAYS DE SAINT-FLOUR – PLANEZE - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE BIENS IMMOBILIERS ET MOBILIERS AU PROFIT DE L’O.M.J.S. DE SAINT-FLOUR

✚ **APPROUVE** le projet la convention de mise à disposition des biens immobiliers et mobiliers à intervenir avec l’O.M.J.S. de Saint-Flour dans le cadre de la gestion des centre de loisirs de Planèze et de Saint-Flour ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention.

POUR : 68 VOIX

A.L.S.H. PAYS DE SAINT-FLOUR – MARGERIDE - PLANEZE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L’O.M.J.S. DE SAINT-FLOUR

✚ **APPROUVE** le projet de convention de partenariat relative à la gestion et la coordination des accueils de loisirs de Saint-Flour, Margeride et Planèze avec l’O.M.J.S. de Saint-Flour au titre de l’année 2017 ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention.

POUR : 68 VOIX

ADHESIONS ET COTISATIONS AUX ORGANISMES EXTERIEURS D’INTERET COMMUNAUTAIRE - ANNEE 2017

✚ **FIXE** les adhésions et cotisations de Saint-Flour Communauté aux organismes extérieurs d’intérêt communautaire, telles que définies dans le tableau ci-dessous :

| | Montant 2017 |
|--|--------------|
| Mission locale des Hautes Terres | 35 720 € |
| Pays Saint-Flour Haute Auvergne | 23 274 € |
| ADCF | 1 671 € |
| AMF | 2 260 € |
| ANDES | 1 000 € |
| Bois énergie 15 | 800 € |
| Association nationale des villes et pays d’art et d’histoire | 568 € |
| Fonds Amac | 300 € |
| FFC | 900 € |
| Communes forestières Auvergne Limousin | 201 € |
| SAMHA | 17 € |
| Club de la presse | 88 € |
| GERG | 22 € |
| Cantal patrimoine | 15 € |
| CAUE | 600 € |
| CIT | 3 000 € |
| ARDTA | 500 € |

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires au versement desdites adhésions et cotisations au titre de l’année 2017.

POUR : 68 VOIX

ASSOCIATIONS ET ORGANISMES SOCIAUX, CULTURELS ET SPORTIFS D’INTERET COMMUNAUTAIRE - SUBVENTIONS 2017

Ce rapport est ajourné

ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2017 – VERSEMENT PAR DOUZIEME

✚ **VERSE** par douzième aux communes membres des anciennes communautés de communes à fiscalité additionnelle (Planèze et Caldaguès Aubrac), l’attribution de compensation fiscale leur revenant, selon l’échéancier défini ci-dessus, et pour les montants indiqués dans le tableau annexe à la délibération ;

✚ **VERSE** par douzième aux communes membres des anciennes communautés de communes de St-Flour Margeride et Pierrefort-Neuvéglise l’attribution de compensation existante antérieurement selon l’échéancier défini dans la délibération ;

✚ **DIT** que cette attribution de compensation sera précisée dans le courant de l’année 2017 et au plus tard le 30 septembre 2017, et qu’il sera procédé à une régularisation sur la base du montant définitif de celle-ci ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces comptables nécessaires.

POUR : 68 VOIX

PARC THERMAL DE CHAUDES AIGUES - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

✚ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel du projet de parc thermal de Chaudes Aigues, tel que proposé ci-dessous :

| Dépenses | H.T. | Recettes | H.T. |
|-----------------------------|-------------|-------------------------|-------------|
| Travaux | 367 385 € | . Conseil Départemental | 131 460 € |
| Honoraires et frais annexes | 62 615 € | . Etat (FSIL) | 129 000 € |
| | | . Europe (Leader) | 83 540 € |
| | | . Autofinancement | 86 000 € |
| | 430 000 € | | 430 000 € |

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter toutes les aides publiques auprès de l'Etat au titre du FSIL, du Conseil départemental du Cantal, au titre du « Contrat Cantal Développement » et de l'Europe au titre du programme Leader.

POUR : 68 VOIX

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

A Saint-Flour, le 19 avril 2017

Affiché le 20 avril 2017

Le Président,

Pierre BARONER

